

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 251

présenté par

Mme Brulebois, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 4 de Mme Bouquin

ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dès lors que le contrevenant est identifié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-adt rédactionnel